

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 avril 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Pour réaliser des ouvrages en partenariat avec la population».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Pourrait-on imaginer de solliciter la participation de la population au pavage de la Vieille-Ville, pour l'achat et la pose des pavés, en gravant à titre compensatoire les initiales des donateurs?

Ce système de participation pourrait aussi s'appliquer à la passerelle qui devrait relier la Cité universitaire de Champel au centre sportif de Vessy, dont le Conseil municipal a voté le principe. Le tablier formé de planches de 180 cm de longueur par 25 cm de largeur reviendrait, pour 4000 pièces, à 250 francs par donateur, le coût de la passerelle ayant été devisé à environ 1 million de francs.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Une étude historique, réalisée en avril 2007 par l'unité conservation du patrimoine architectural de notre municipalité, a mis en évidence l'histoire du revêtement de sol de notre ville.

Elle conclut que jamais la Vieille-Ville n'a été autant recouverte de pavés qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Selon son auteur, le succès du pavé carré, une technique inaugurée dans les années 1830, «doit être porté au crédit des valeurs esthétiques et éthiques qu'il véhicule: le pavé a un caractère invariablement pittoresque; il a les qualités morales du travail fait à la main, de l'artisanat. A cela il faut ajouter la valorisation du lieu qu'il investit (...) Enfin, il faut reconnaître au pavé un pouvoir d'évocation particulier, qui fait sens dans un secteur protégé et réservé aux piétons.»

De manière plus prosaïque, l'histoire du sol est indissociable de celle du sous-sol et des réseaux qui le parcourent. L'approche réticulaire de la gestion urbaine, telle qu'elle se développe dès le XIX<sup>e</sup> siècle, rend les canalisations souterraines et le réglage des surfaces pavées et macadamisées interdépendants.

Si le pavé a tendu à disparaître dans la partie historique de la Ville pendant quelques décennies, au profit du bitume, la situation semble s'inverser à partir du moment où la circulation automobile commence à être limitée, voire interdite en Vieille-Ville. On assiste alors à un retour du pavé, corollaire à la disparition du trottoir, généralement présent dans les projets d'aménagement de rues et de places, dès lors que ces dernières se situent dans le centre historique. En témoignant

l'aménagement de la place du Perron, celui de la place du Molard ou encore la réfection des rues Otto-Barblan et du Soleil-Levant.

Le Conseil administratif entend poursuivre dans cette voie au gré des opportunités et des modifications du régime de circulation concernant la Vieille-Ville. Cependant, il n'entend pas associer la population genevoise au financement direct de ces travaux par voie de souscription.

Il en va de même s'agissant de l'ouvrage mentionné en deuxième partie de l'intitulé de la question.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

Le 2 septembre 2009.